

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE  
L'ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE

Bureau de la Protection  
de la Nature et de  
l'Environnement

**ARRÊTÉ de PEREMPTION**

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
COMMANDEUR de L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**10969/2**

**VU** le Code de l'Environnement – Livre V relatif aux installations classées, et notamment son article R512-38,

**VU** l'arrêté préfectoral n°10969 du 18 mars 1976 autorisant Monsieur LUCAS Gilbert à exploiter un centre de stockage de Véhicules Hors d'Usage et de récupération de ferrailles sur le territoire de la commune de SAINT GERVAIS, lieu-dit «Chemin des Sorties»,

**VU** le rapport de l'Inspecteur des installations classées de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009,

**CONSIDÉRANT** que ce centre de stockage de VHU et de récupération de ferrailles n'est plus exploité depuis plusieurs années (1995),

**CONSIDÉRANT** que l'exploitant a disparu,

**CONSIDÉRANT** les conditions de remise en état du site,

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture,

**- ARRÊTE -**

-----

**ARTICLE 1**

Il est constaté la péremption de l'autorisation d'exploiter, sur le territoire de la commune de Saint Gervais, le centre de stockage de Véhicules Hors d'Usage et de récupération de ferrailles délivrée à Monsieur LUCAS Gilbert, par arrêté préfectoral n°10969 du 18 mars 1976.

**ARTICLE 2**

Le Maire de Saint Gervais est chargé de faire afficher un extrait du présent arrêté à la porte de la mairie, pendant une durée minimum d'un mois, en faisant connaître qu'une copie intégrale est déposée aux archives communales et mise à la disposition de tout intéressé.

**ARTICLE 3**

- le Secrétaire Général de la Préfecture,
- le Sous Préfet de Blaye,
- le Maire de la commune de Saint Gervais,
- l'Inspecteur des Installations Classées de la Direction Régionale de l'Industrie,  
de la Recherche et de l'Environnement,

Fait à Bordeaux, le  
**LE PREFET,**

23 OCT. 2009

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Bernard GONZALEZ